Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260605-DEL202661-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 05 juin 2026

N° 2026/61

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 11 – de votants 13
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 29 mai 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme DETOC, Mme MORIN-FREBOURG, M. LE FLOHIC, M. ANGER, M. GUERIN.

Absents excusés : Mme ALIX DRUAIS, Mme RAULT, M. DUGUE, Mme MIRA,

Procurations : de Mme ALIX DRUAIS à M. GUERIN ; de Mme RAULT à M. DEWASMES

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; Mme NOEL est ainsi désignée pour assurer ces fonctions.

2- Objet : Elections Sénatoriales - Élection des délégués et suppléants

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,
Considérant la date des élections sénatoriales prévues le dimanche 27 septembre 2026
Considérant que les personnes désignées comme délégués sénatoriaux ont l'obligation de venir voter le jour du scrutin sous peine d'amende s'il n'y a pas de motif légitime (article L. 318 code électoral).

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
M. Augustin FUSEL, Mme Chantal NOEL, M. DESTAYS Julien et M. GUERIN Cyrille. La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20260605-DEL202661-DE

b) Les listes déposées et enregistrées :

Liste M. DEWASMES Pascal : M. DEWASMES Pascal, Mme DEBORD Valérie, M. DUGUE Alan, Mme DETOC Klervi, M. LE FLOHIC Gwenaël, Mme RAULT Ghislaine

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Le Maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

c) Élection des délégués **titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :
- ***liste M. DEWASMES Pascal*** : 13 voix

Le quotient applicable est : 13 voix / 3 sièges = 4,33

La ***liste M. DEWASMES Pascal*** obtient : 13 voix / 4,33 = 3 sièges. Ainsi, 3 sièges ont été attribués.

M. le Maire proclame les résultats définitifs des délégués titulaires :
Liste M. DEWASMES Pascal : 3 sièges

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :
- ***liste M. DEWASMES Pascal*** : 13 voix

Le quotient applicable est : 13 voix / 3 sièges = 4,33

La ***liste M. DEWASMES Pascal*** obtient : *(nombre de voix pour la liste / quotient électoral)*
13 / 4,33 = 3 sièges

M. le Maire proclame les résultats définitifs des délégués suppléants :
Liste M. DEWASMES Pascal : 3 sièges

M. le Maire synthétise les résultats définitifs des délégués sénatoriaux :
Liste M. DEWASMES Pascal : 3 délégués titulaires et 3 suppléants

A Vieux-Vy-sur-Couesnon,
Le 5 juin 2026

Le Maire,
Pascal DEWASMES

